

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE  
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ARBONNE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Décision en date du 05 décembre 2018, le Président de l'Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de **révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arbonne** qui se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs du :

**Lundi 24 décembre 2018 au vendredi 25 janvier 2019 inclus**

L'autorité compétente en matière d'urbanisme est la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arbonne sera approuvé par délibération du conseil d'Agglomération après enquête publique.

Madame Anne Guchan-Dorlanne, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de PAU n°E18000207/64 du 29.11.2018.

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version en papier et une version dématérialisée. Il comprend le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arbonne, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

Le dossier papier sera déposé à la mairie d'Arbonne, route du Bourg-64210 Arbonne, pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier dématérialisé est consultable sur les sites internet de l'Agglomération [www.communaute-paysbasque.fr](http://www.communaute-paysbasque.fr), et de la commune d'Arbonne : [www.arbonne.fr](http://www.arbonne.fr) et sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/1090>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie d'Arbonne aux horaires habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Mme Anne GUCHAN-DORLANNE, Commissaire enquêteur du PLU d'Arbonne – Mairie d'Arbonne, route du Bourg, 64210 ARBONNE, avec la mention [NE PAS OUVRIR].
- sur les registres d'enquête (papier et électronique) :
  - o Le registre d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutif du dossier d'enquête sera coté et paraphé par le commissaire-enquêteur comme le reste du dossier.
  - o Par voie électronique, aux adresses suivantes :
    - préférentiellement : sur le registre dématérialisé visé ci-dessus ([www.registre-dematerialise.fr/1090](https://www.registre-dematerialise.fr/1090)) qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques.
    - [n.lopez@communaute-paysbasque.fr](mailto:n.lopez@communaute-paysbasque.fr) en indiquant comme objet : « enquête publique PLU Arbonne ».

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie d'Arbonne, les :

- Lundi 24 décembre 2018 de 9h30 à 12h30
- Mercredi 09 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 25 janvier 2019 de 9h30 à 12h30

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Communauté d'Agglomération Pays Basque son rapport et ses conclusions motivées

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie d'Arbonne et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque <http://www.communaute-paysbasque.fr> pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arbonne comporte une évaluation environnementale.

L'avis de l'autorité administrative environnementale compétente portant sur cette évaluation environnementale, délivré le 31 octobre 2018, est joint au dossier d'enquête publique.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- à l'Agglomération : Direction Générale Adjoint de l'Aménagement et de l'Habitat  
Mme Nadine LOPEZ : 05.59.51.79.98
- à la Mairie d'Arbonne : Service Urbanisme 05.59.41.94.66

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le Président